UMP / LR · FAMILLE ET PROCHES · ARGENT PUBLIC

François Fillon

Premier ministre (2007-2012) — affaire Emplois fictifs de Penelope Fillon

CONDAMNÉS, C'EST DÉFINITIF

Plus aucun recours possible. Ce n'est plus une accusation, c'est un fait jugé.

Ce qui est reproché

Son épouse a été rémunérée pendant des années comme assistante parlementaire sans travail réel correspondant.

Où en est la justice

> **Détournement de fonds publics : quatre ans de prison avec sursis, 375 000 € d'amende, cinq ans d'inéligibilité. Penelope Fillon condamnée pour complicité et recel. Peine définitive après son désistement en cassation (février 2026).**

Source

COUR D'APPEL DE PARIS, 17 JUIN 2025 ; COUR DE CASSATION, 24 AVRIL 2024 (CULPABILITÉ)

Notre règle : une affaire n'entre dans ce dossier que si une décision de justice, une procédure officielle ou un rapport public en atteste. Tant qu'une condamnation n'est pas définitive, la personne est présumée innocente. Quand quelqu'un est relaxé, on le dit aussi. État au 2 novembre 2026. Une erreur, une décision plus récente ? Écrivez à contact@partirealiste.fr, on corrige.
partirealiste.fr/scandales